

Appellation métier : Danseur/Danseuse

Autres appellations :

Descriptif :

Le danseur est un artiste. Il interprète une pièce chorégraphique, compose ou improvise en soliste, en couple, au sein d'une compagnie, d'une troupe.

Il peut s'exprimer dans différents domaines : la danse classique, la danse contemporaine, la danse jazz, les danses sportives, les danses de salon, les claquettes, les danses traditionnelles et du monde, les danses urbaines, etc. Il se produit dans différentes productions et événements artistiques en théâtre, sous chapiteau, à la télévision, voire dans l'espace urbain.

Il est permanent ou intermittent dans une structure de production, dans une équipe artistique.

Il peut intervenir, à la demande d'un établissement scolaire ou universitaire, d'une structure culturelle, d'une collectivité locale, pour témoigner de sa pratique ou la transmettre à un public d'amateurs.

Activités principales :

C'est avec son corps que le danseur fait vivre des personnages, exprime des sentiments, donne un style à son interprétation. Avant de participer à un spectacle de danse, il répète longuement les mouvements et les pas de la chorégraphie. Chaque jour, il consacre une partie de son temps à des entraînements et des assouplissements.

Sportif de haut niveau, le danseur s'appuie sur des techniques de rythme et de chorégraphie très précises. Il est souple, sait respirer, bouger et placer son corps. Sa tenue varie selon le spectacle qu'il prépare. Le danseur peut travailler en collant, la danseuse en justaucorps. Ils portent parfois de véritables costumes de scène.

Accès au métier et compétences requises :

Niveau d'études, formation

C'est souvent dès l'enfance qu'on s'initie à la danse. Certains établissements scolaires proposent des horaires aménagés, du cours élémentaire au bac. Ils permettent de poursuivre une scolarité normale tout en étant inscrit dans un établissement classé par l'État (conservatoires à rayonnement départemental, régional...). Le DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle) préparé dans les conservatoires mène, pour les plus motivés, aux concours des Conservatoires nationaux supérieurs de Paris et Lyon. Les écoles nationales supérieures de danse et certaines écoles privées forment également au métier de danseur.

Niveau bac

danse Bac technologique TMD (techniques de la musique et de la danse), option

DNOP

DEC (diplôme d'études chorégraphiques)

Niveau bac + 3

DNSPD (diplôme national supérieur professionnel de danseur)

Niveau bac + 5

Diplôme de formation supérieure de danseur-interprète en danse classique ou danse contemporaine

Compétences

Talent et persévérance

Outre le talent, un travail quotidien et une excellente condition physique sont nécessaires pour acquérir une technique parfaite et des capacités corporelles indispensables comme la souplesse, l'endurance, l'équilibre ou le sens du rythme. Il ne suffit pas de commencer jeune, encore faut-il se montrer persévérant !

Créativité et culture

Le danseur doit faire preuve d'une créativité et d'une sensibilité artistiques développées pour pouvoir donner une interprétation personnelle d'une chorégraphie. Il connaît par ailleurs les techniques d'appropriation de l'espace scénique et possède une bonne culture chorégraphique. Enfin, il doit faire preuve d'ouverture d'esprit et d'adaptabilité car les spectacles de danse peuvent mélanger les genres et les disciplines, comme les comédies musicales, par exemple.

Des nerfs solides

Faire carrière dans la danse demande une personnalité affirmée et une bonne connaissance de soi et de ses limites. Le danseur doit se présenter avec conviction aux auditions, se remettre en question, supporter la compétition, enchaîner les répétitions, alterner tournées fatigantes et périodes de chômage.

Environnement et conditions de travail

Le danseur exerce principalement dans les compagnies, centres chorégraphiques, salles de spectacle, théâtres, cabarets, opéras, festivals de danse, spectacles de rue... Mais il peut aussi se produire dans le secteur de l'animation touristique, institutionnelle ou culturelle : parcs d'attractions, galas d'entreprise, écoles, associations culturelles et de loisirs. Enfin, il peut évoluer dans le monde de la communication publicitaire, du cinéma et de l'audiovisuel (sur un plateau de télévision, par exemple).

Pour trouver des contrats et se faire un nom, le danseur doit faire preuve de mobilité. Il parcourt la France et le monde dans le but de se produire sur des scènes prestigieuses, mais surtout de vivre de son art.

Les titulaires du DE (diplôme d'État) de professeur de danse, nécessaire pour enseigner, peuvent exercer dans les écoles de danse privées, les centres socioculturels, les maisons des jeunes. Ils interviennent aussi dans les établissements classés par l'État (conservatoires à rayonnement départemental, régional...), mais doivent passer un concours de la fonction publique territoriale pour être titulaires. À l'issue de ce concours, ils peuvent passer le CA (certificat d'aptitude).

Informations complémentaires

Secteur : Arts du spectacle

Famille : Artistique

Code rome L1201

Liens utiles

Ministère de la Culture et de la Communication

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Danse>

Centre national de la danse - CND

Médiathèque

Département des métiers

1 rue Victor Hugo - 93500 Pantin

Tél. : 01 41 83 98 00 / Fax : 01 41 83 98 01
www.cnd.fr

Source Arcade©

<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/danseur-euse>

http://www.lesmetiers.net/orientation/p1_193804/danseur